

Commune de VAL-D'USIERS – Réunion du conseil municipal du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Danièle BASSIGNOT, Christiane BADOZ, Jacques BAUD, Martial BICHET, Jean-Luc BONNEFOY, Eric BOURGEOIS, Sandrine BORNE, Claudine CATTET, Fabrice DESCOURVIERES, Aurélien DORNIER, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Sylvain BOLE à Mireille GRANDJEAN, Thomas CHABOD à Aurélien DORNIER, Anne MOREL à Jean-Louis MARION, Yves CHABOD à Gérard GILLET, Vanessa GENDROZ à Caroline GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Thibaut MAGNET, Julien DORNIER.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Vincent ROGNON.

La séance est ouverte à 20h00.

CONVOCAATION CONSEIL MUNICIPAL

OBJET DE LA SEANCE

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 8 novembre,
- Délibération : classement des voies ;
- Délibération : création d'un accès à une parcelle ;
- Délibération : commission d'appel d'offres ;
- Délibération : adhésion PEFC (Bians) ;
- Délibération : éclairage, vestiaires du foot ;
- Délibération : attribution des travaux forestiers parcelle 14 (Sombacour) ;
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- Budgets : décisions modificatives ;
- Délibération : location d'un garage communal ;
- Délibération : attribution d'un appartement communal ;
- Délibération : renouvellement de la convention transport méridien ;
- Délibération : diagnostic permanent station ;
- Délibération : ouverture du bar éphémère ;
- Compte-rendu : vente de bois de chauffage ;
- Information : nouvelle taxe de l'agence de l'eau ;
- Questions diverses.

Nomination d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme
Mr ROGNON Vincent pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 8 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 025-200102259-20241213-20241312_001_1-DE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET EAU 47650

Code INSEE

Service

DNI 2024
2024 1312 - 001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 37

Nombre de membres présents 26

Nombre de suffrages exprimés 31

VOTES : Contre 0 Pour 31

Date de convocation : 09/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Aurélien DORNIER, Président.

Objet : Décision modificative n°3 - budget annexe eau

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux	125.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	125.00 €	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		125.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		125.00 €

Signataires : AMEIL Michaël

AUDY Pierre

BADOZ Christiane

BASSIGNOT Danièle

BAUD Jacques

BICHET Martial

BOLE Sylvain

BONNEFOY Jean-Luc

BORNE Sandrine

BOURGEOIS Eric

CATTET Claudine

CHABOD Thomas

CHABOD Yves

DESCOURVIERES Fabrice

DORNIER Aurélien

GENDROZ Vanessa

GILLET Gérard

GRANDJEAN Caroline

GRANDJEAN Mireille

GUY Fabienne

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 025-200102259-20241213-20241312_001_1-DE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET EAU 47650

Code INSEE

Service

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

GUYON Michèle

KALLAL Ahmed

LEHMANN Laurent

MARGUET Anne

MARION Jean-Louis

MUYARD Nicolas

MYOTTE-DUQUET Marion

ROGNON Vincent

TOUBIN Frédéric

VILLAME Fabrice

VIVOT Myriam

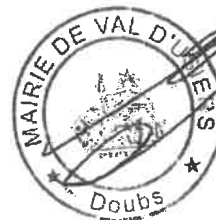
Certifié exécutoire par Aurélien DORNIER, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/12/2024 et de la publication le 16/12/2024.

A Val-d'Usiers, le 16/12/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 025-200102259-20241213-20241312_002-DE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET ASSAINISSEMENT

Code INSEE

Service

2024.1312.002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 5

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de membres présents	26
Nombre de suffrages exprimés	31
VOTES : Contre	0
Pour	31
Date de convocation :	09/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Aurélien DORNIER, Président.

Objet : Décision modificative n°5 - budget annexe assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance		1 337.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 337.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		27.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		27.00 €
R 704 : Travaux		1 364.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		1 364.00 €

Signataires : AMEIL Michaël

AUDY Pierre

BADOZ Christiane

BASSIGNOT Danièle

BAUD Jacques

BICHET Martial

BOLE Sylvain

BONNEFOY Jean-Luc

BORNE Sandrine

BOURGEOIS Eric

CATTET Claudine

CHABOD Thomas

CHABOD Yves

DESCOURVIERES Fabrice

DORNIER Aurélien

GENDROZ Vanessa

GILLET Gérard

GRANDJEAN Caroline

GRANDJEAN Mireille

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 025-200102259-20241213-20241312_002-DE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET ASSAINISSEMENT

Code INSEE

Service

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

GUY Fabienne	
GUYON Michèle	
KALLAL Ahmed	
LEHMANN Laurent	
MARGUET Anne	
MARION Jean-Louis	
MUYARD Nicolas	
MYOTTE-DUQUET Marion	
ROGNON Vincent	
TOUBIN Frédéric	
VILLAME Fabrice	
VIVOT Myriam	

Certifié exécutoire par Aurélien DORNIER, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/12/2024 et de la publication le 16/12/2024.

A Val-d'Usiers, le 16/12/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 025-200102259-20241213-20241312_003-DE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET GENERAL 476

Code INSEE

Collectivité

20241312-003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Assemblée

DECISION MODIFICATIVE N° 6

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 37
 Nombre de membres présents 26
 Nombre de suffrages exprimés 31
 VOTES : Contre 0 Pour 31
 Date de convocation : 09/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Assemblée légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Aurélien DORNIER, Maire.

Objet : Décision modificative n°6 - budget général

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : Fournitures de petit équipement	5 508.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 508.00 €	
D 739221 : FNGIR		4 611.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		4 611.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		71.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		71.00 €
D 2051 : Concessions et droits similaires	71.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	71.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		897.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		897.00 €

Signataires : AMEIL Michaël

AUDY Pierre

BADOZ Christiane

BASSIGNOT Danièle

BAUD Jacques

BICHET Martial

BOLE Sylvain

BONNEFOY Jean-Luc

BORNE Sandrine

BOURGEOIS Eric

CATTET Claudine

CHABOD Thomas

CHABOD Yves

DESCOURVIERES Fabrice

DORNIER Aurélien

GENDROZ Vanessa

GILLET Gérard

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

id : 025-200102259-20241213-20241212_003-DE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET GENERAL 476

Code INSEE

Collectivité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Assemblée

GRANDJEAN Caroline	
GRANDJEAN Mireille	
GUY Fabienne	
GUYON Michèle	
KALLAL Ahmed	
LEHMANN Laurent	
MARGUET Anne	
MARION Jean-Louis	
MUYARD Nicolas	
MYOTTE-DUQYET Marion	
ROGNON Vincent	
TOUBIN Frédéric	
VILLAME Fabrice	
VIVOT Myriam	

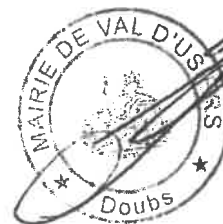
Certifié exécutoire par Aurélien DORNIER, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/12/2024 et de la publication le 16/12/2024.

A Val-d'Usiers, le 16/12/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



Délibération n°20241312_004 : Attribution des travaux forestiers 2024

Vu la délibération n°20240609_002 ;

Monsieur le maire rappelle :

Une consultation a été lancée concernant les travaux forestiers 2024. Plusieurs lots ont été définis et 5 entreprises ont répondu à la consultation.

La commission bois s'est réunie pour ouvrir les plis et proposer l'attribution suivante :

- Bians parcelle 11, entreprise JF Forêt pour un montant de 960 € HT (investissement)
- Bians parcelle Ga, entreprise JF Forêt pour un montant de 339 € HT (investissement)
- Bians parcelle 15, entreprise JF Forêt pour un montant de 228 € (investissement)
- Bians parcelle 2, entreprise JF Forêt pour un montant de 1 870 € HT (investissement)
- Parcellaire, entreprise CTF Coulet pour un montant de 280 € HT (fonctionnement)
- Goux parcelle 21, entreprise CTF Coulet pour un montant de 120 € HT (investissement)
- Goux parcelle 22, entreprise CTF Coulet pour un montant de 1 007,50 € HT (investissement)
- Goux parcelle 8, entreprise Duchesne pour un montant de 3 935 € HT (investissement)
- Goux parcelle 13, entreprise JF Forêt pour un montant de 4 240 € HT (investissement)
- Goux parcelle 23, entreprise Duchesne pour un montant de 1 985,50 € HT (investissement)
- Sombacour parcelle 21, entreprise JF Forêt pour un montant de 3 984 € HT (investissement)
- Sombacour parcelle 32, entreprise JF Forêt pour un montant de 100 € HT (investissement)
- Sombacour parcelle 12, entreprise CTF Coulet pour un montant de 1 162 € HT (investissement)
- Sombacour parcelle 35, entreprise JF Forêt pour un montant de 150 € HT (investissement)
- Sombacour parcelle 20, entreprise JF Forêt pour un montant de 3 120 € HT (investissement)
- Sombacour parcelle 14, entreprise CTF Coulet pour un montant de 2 016 € HT (investissement).

Cette délibération complète la délibération n°20240609_002.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de la commission concernant l'attribution des travaux forestiers 2024 ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 17 décembre 2024

La publication le 17 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 025-200102259-20241220-20241312_005-DE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET ASSAINISSEMENT

Code INSEE

Service

DIV 2024

20241312-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 6

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de membres présents	26
Nombre de suffrages exprimés	31
VOTES : Contre	0
Pour	31
Date de convocation :	09/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Aurélien DORNIER, Président.

Objet : Décision modificative n°6 - budget annexe assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		200.00 €
D 66112 : Intérêts courus non échus		1 500.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 700.00 €
R 704 : Travaux		1 700.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		1 700.00 €

Signataires : AMEIL Michaël

AUDY Pierre

BADOZ Christiane

BASSIGNOT Danièle

BAUD Jacques

BICHET Martial

BOLE Sylvain

BONNEPOY Jean-Luc

BORNE Sandrine

BOURGEOIS Eric

CATTET Claudine

CHABOD Thomas

CHABOD Yves

DESCOURVIERES Fabrice

DORNIER Aurélien

GENDROZ Vanessa

GILLET Gérard

GRANDJEAN Caroline

GRANDJEAN Mircille

GUY Fabienne

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 025-200102259-20241220-20241312_005-DE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET ASSAINISSEMENT

Code INSEE

Service

DVI 2024

2024312_005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

GUYON Michèle

KALLAL Ahmed

LEHMANN Laurent

MARGUET Anne

MARION Jean-Louis

MUYARD Nicolas

MYOTTE-DUQUET Marion

ROGNON Vincent

TOUBIN Frédéric

VILLAME Fabrice

VIVOT Myriam

Certifié exécutoire par Aurélien DORNIER, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2024 et de la publication le 20/12/2024.

A Val-d'Usiers, le 20/12/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 025-200102259-20241220-20241312_006-DE

Code INSEE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET EAU 47650

Service

DIV 2024
20241312-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 37

Nombre de membres présents 26

Nombre de suffrages exprimés 31

VOTES : Contre 0 Pour 31

Date de convocation : 09/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Aurélien DORNIER, Président.

Objet : Décision modificative n°4 - budget annexe eau

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux	1 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	
D 66112 : Intérêts courus non échus		1 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 000.00 €

Signataires : AMEIL Michaël

AUDY Pierre

BADOZ Christiane

BASSIGNOT Danièle

BAUD Jacques

BICHET Martial

BOLE Sylvain

BONNEFOY Jean-Luc

BORNE Sandrine

BOURGEOIS Eric

CATTET Claudine

CHABOD Thomas

CHABOD Yves

DESCOURVIERES Fabrice

DORNIER Aurélien

GENDROZ Vanessa

GILLET Gérard

GRANDJEAN Caroline

GRANDJEAN Mireille

GUY Fabienne

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 025-200102259-20241220-20241312_006-DE

Code INSEE

COMMUNE DE VAL-D'USIERS - BUDGET EAU 47650

Service

DVI 2024
202412-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

GUYON Michèle

KALLAL Ahmed

LEHMANN Laurent

MARGUET Anne

MARION Jean-Louis

MUYARD Nicolas

MYOTTE-DUQUET Marion

ROGNON Vincent

TOUBIN Frédéric

VILLAME Fabrice

VIVOT Myriam

Certifié exécutoire par Aurélien DORNIER, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2024 et de la publication le 20/12/2024.

A Val-d'Usiers, le 20/12/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président



Délibération n°20241312_007 : Classement des voies communales / mise à jour du tableau de classement des voies communales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la création de la commune nouvelle, une mise à jour du tableau de classement des voies communales a été opérée.

Le détail sera joint en annexe. Le bilan des voies de Val-d'Usiers fait état de 233 878 ml de voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **précise** que la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- **demande** le classement des chemins dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière).
- **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **autorise** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024

La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_008 : Création d'un accès à une parcelle

Vu la demande de constitution d'une servitude d'accès à la parcelle cadastrée AA n°97 ;

Vu le plan de bornage et de division en date du 11 octobre 2023 renumérotant cette parcelle section AA n°54p pour une surface de 23a 65ca ;

Monsieur le maire rappelle :

La parcelle était constructible avant le PLUi. Elle devient non constructible. Un chemin est déjà existant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'accorder un droit de passage à usage agricole pour accéder à la parcelle AA n°54p (AA n°97) en passant par la parcelle communale cadastrée AA n°88 ;

- précise qu'il n'y aura pas de travaux ultérieurs à la charge de la commune : pas de réseaux, pas de revêtement. Le chemin demeurera un simple accès.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024

La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_009 : Création d'une commission d'appel d'offres (à caractère permanent)

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent).

Une seule liste est présentée :

- Membres titulaires : Danièle BASSIGNOT, Christiane BADOZ, Vincent ROGNON ;
- Membres suppléants : Jean-Louis MARION, Marion MYOTTE-DUQUET, Myriam VIVOT.

Monsieur le Maire sera le Président de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote pour la liste présentée.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024

La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_010 : Certification de la gestion durable de la forêt communale

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide d'adhérer à PEFC BFC en :

- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 4 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique ; la commune faisant partie de la commune de Val-d'Usiers depuis le 1^{er} janvier 2024, elle adhèrera pour une durée de 4 ans au lieu de 5 ans de manière à ce qu'en 2028, les 3 communes renouvellent leur adhésion conjointement ;
- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;

3. autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024

La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_011 : Eclairage et vestiaires du terrain de foot (Sombacour)

Monsieur le Maire rappelle qu'il devient compliqué pour le club de football local de maintenir les entraînements : il n'y a pas d'éclairage sur le stade de football et les vestiaires ne sont plus aux normes pour la fédération.

Par conséquent, il est proposé de procéder en deux temps : d'abord de réaliser les travaux d'éclairage et de terrassement ; ensuite de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux concernant les vestiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de valider les devis suivants à 26 voix pour, 4 abstentions et 1 suffrage non exprimé :
 - ✓ Eclairage : entreprise Mathez, Val-d'Usiers, pour un montant de 51 519,50 € HT soit 61 823,40€ TTC ;
 - ✓ Terrassement : entreprise Roy-Vetter, Val-d'Usiers, pour un montant de 34 745,20 € HT soit 41694,24 € TTC ;

- décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des vestiaires à 27 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, 1 suffrage non exprimé.

Fait et délibéré le 13 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Délibération n°20241312_012 : Autorisation dépenses d'investissement

**Budget Général / Budget Bois / Budget Eau / Budget Assainissement / Budget Pissenavache /
Budget périscolaire**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Budget principal :	
Chapitre 20, crédits ouverts en 2024 = 48 284 € /4 (Etudes)	soit possibilité d'ouvrir 12 071 € pour 2025
Chapitre 204, crédits ouverts en 2024 = 35 390 € /4	soit possibilité d'ouvrir 8 847,5 € pour 2025
Chapitre 21, crédits ouverts en 2024 = 1 261 014 € /4 (Bâtiments, Matériel, Voirie, Terrains....)	soit possibilité d'ouvrir 315 253,5 € pour 2025 soit possibilité d'ouvrir 82 200 € pour 2025
Chapitre 23, crédits ouverts en 2024 = 328 800 € /4	
Chapitre 27, crédits ouverts en 2024 = 453520 € /4	soit possibilité d'ouvrir 113 380 € pour 2025
Budget Bois :	
Chapitre 21, crédits ouverts en 2024 = 309 000 € /4 (programme travaux ONF)	soit possibilité d'ouvrir 77 250 € pour 2025
Budget Eau :	
Chapitre 21, crédits ouverts en 2024 = 296 900 € /4 (réseaux)	soit possibilité d'ouvrir 74 225 € pour 2025
Budget Assainissement :	
Chapitre 21, crédits ouverts en 2024 = 196 000 € /4 (réseaux)	soit possibilité d'ouvrir 49 000 € pour 2025
Budget Pissenavache :	
Chapitre 21, crédits ouverts en 2024 = 24 390 € /4	soit possibilité d'ouvrir 6 097,5 € pour 2025
Budget Périscolaire :	
Chapitre 21, crédits ouverts en 2024 = 10 000 € /4	soit possibilité d'ouvrir 2 500 € pour 2025

Conformément aux textes applicables et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur des possibilités énumérées dans le tableau ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024
La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_013 : Changement de locataire

Monsieur le maire rend compte de la vacance d'un logement communal (Bians).

La commission s'est réunie pour attribuer ce logement.

Après concertation et délibéré :

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'attribuer la location de l'appartement à Mr VILLAME Corentin à compter du 01/01/2025 ;
- D'établir un nouveau bail. Loyer mensuel 450 € ;
- Que le loyer sera révisé tous les ans au 1^{er} janvier ;
- Une caution correspondant à un mois de loyer sera encaissée par le percepteur.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024

La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_014 : Location d'un garage communal

Monsieur le maire rend compte de la vacance d'un garage communal (Bians).

Après concertation et délibéré :

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'attribuer la location du garage à Mr RNOT Steven à compter du 16/12/2024 ;
- D'établir un nouveau bail. Loyer mensuel 35 € ;
- Que le loyer sera révisé tous les 3 ans à échéance du bail ;
- Une caution correspondant à un mois de loyer sera encaissée par le percepteur.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024

La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_015 : Diagnostic permanent - assainissement

Un diagnostic est obligatoire pour les communes de plus de 2 000 habitants concernant l'assainissement (loi de 2021, décrets 2023). Les sociétés sont très sollicitées par les communes. La commune a demandé 6 devis pour 2 réponses.

Le diagnostic fait ressortir 4 objectifs :

- connaître l'état actuel ;
- identifier les dysfonctionnements ;
- proposer des actions correctives ;
- évaluer les actions engagées dans une logique d'amélioration continue.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le devis de la société Naldeo pour un montant de 8 460 € HT ;
- donne pouvoir au Maire pour signer le devis et toute pièce afférente à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024

La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_016 : Ouverture d'un bar éphémère

La commune possède une licence de 4^{ème} catégorie. Pour la maintenir, la commune doit ouvrir un bar éphémère. Les encaissements et les frais relatifs à cette opération seront effectués sur le compte bancaire du Comité des fêtes de Bians, lequel après établissement du bilan, reversera le bénéfice par chèque à la commune de Val-d'Usiers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir un bar éphémère et accepte d'encaisser le chèque du Comité des Fêtes de Bians ;
- dit que la recette sera inscrite au compte 75888.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024
La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_017 : Convention de partenariat

Monsieur le Maire expose qu'il est convenu avec l'entreprise SAS ROY VETTER que cette dernière remblaye et remette en état une ancienne carrière afin de lui redonner une vocation agricole. Il est donc proposé que le conseil municipal autorise l'utilisation de la carrière cadastrée « en forêt de la Coinchette » parcelle n°ZA005 pour un dépôt temporaire de matières, uniquement par l'entreprise SAS ROY VETTER et la commune de Val-d'Usiers.

En contrepartie, l'entreprise SAS ROY VETTER s'engage à verser à la Commune de Val-d'Usiers une location annuelle forfaitaire de 1 000 €. Cette somme sera actualisée chaque année en fonction de l'indice de référence.

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2025. Elle est établie pour une durée de 9 ans, renouvelable tacitement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention et donne pouvoir au Maire pour la signature de cette convention.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 27 décembre 2024
La publication le 27 décembre 2024

Délibération n°20241312_018 : Avances sur les budgets eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'en début d'année 2024, le budget communal a versé des avances dans les budgets annexes eau et assainissement, où l'autonomie financière a été imposée lors de la création de la commune nouvelle, avec surtout la non intégration du compte 515 dans ces budgets (trésorerie). Ces avances ont permis à ces budgets annexes de fonctionner. Elles ont vocation à être remboursées en fin d'année pour ne pas fausser les résultats des budgets annexes.

Il est proposé de rembourser les avances chaque fin d'année à hauteur de la possibilité financière des budgets annexes et de redemander chaque début d'année des avances pour pouvoir fonctionner. Cette solution permet d'avoir des résultats justes et une lisibilité plus réelle pour fixer les prix de l'eau et de l'assainissement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide cette proposition.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 6 janvier 2025

La publication le 6 janvier 2025

QUESTIONS DIVERSES :

- Message au diocèse : Monsieur le Maire a proposé une rencontre au diocèse concernant le devenir des 3 églises du Val d'Usiers.
- Bons d'achat aux aînés : la distribution aura lieu le 21 décembre.
- Vœux du Maire : le dimanche 12 janvier à 11h30.
- Sainte-Barbe : samedi 25 janvier à 19h00 à la salle des fêtes de Sombacour.
- P'tit Val : le premier bulletin d'informations trimestriel sera distribué en décembre.
- Le site internet a été lancé.
- Transports scolaires : la commission a travaillé pour trouver des solutions car le bus arrive en retard de 10 minutes à l'école. Il y a un sureffectif sur le trajet du matin. Diverses solutions ont été envisagées. La solution retenue est celle de supprimer l'arrêt ajouté dernièrement, uniquement le matin, rue des 3 Fontaines. S'il n'y a pas d'entente, la Région risque de proposer la solution initiale : un arrêt à Sombacour, un arrêt à Goux, un arrêt à Bians et une navette avec l'école respective des enfants. Une lettre à l'attention des parents a été préparée et sera transmise aux familles.
- La salle mise à disposition d'infotuto à Sombacour a été libérée. L'ADMR propose de l'utiliser, les serrures seront remplacées.
- Eclairage de la Vrine : devis en cours de demande.

Prochaine réunion : vendredi 17 janvier 2025 à 20h00

Le Maire :



Vincent ROGNON :

